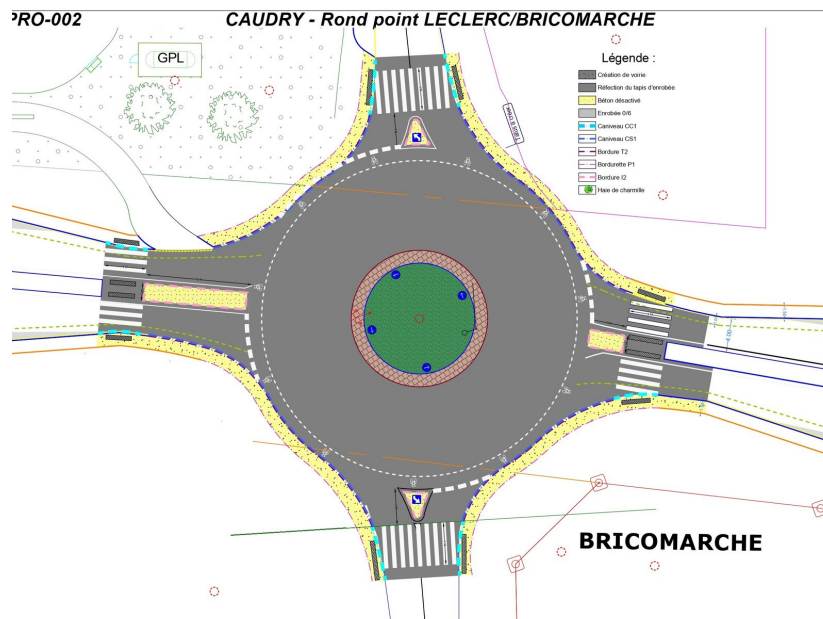




**AMÉNAGEMENT
DE SÉCURITÉ SUR
LA ZONE
COMMERCIALE**

Le projet globale de sécurisation de la zone commerciale se décompose en 3 zones:

1- ROND-POINT LECLERC/BRICOMARCHÉ SITUÉ SUR LE BOULEVARD DU 08 MAI 1945



Le rond point actuel avec une seule voie de circulation est saturé, le flux toujours plus important nous oblige à doubler les capacités de cet aménagement.

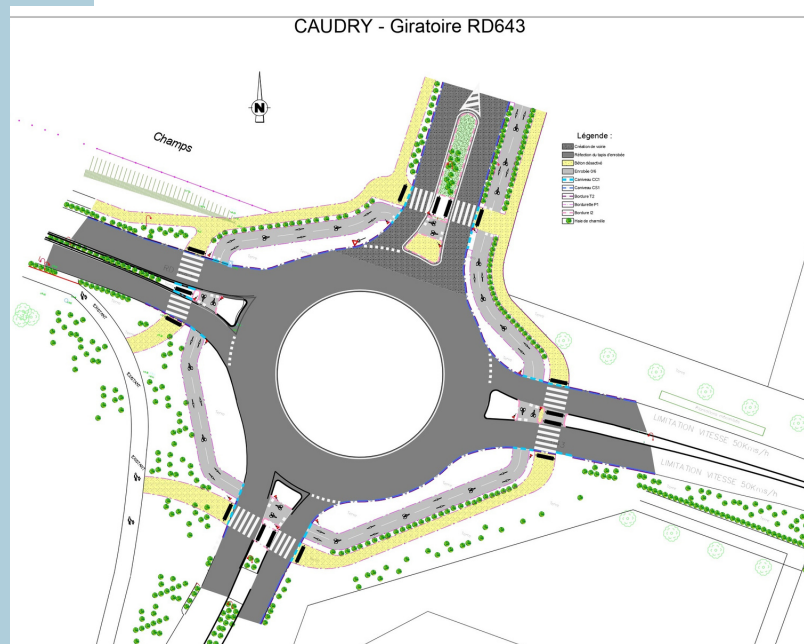
La piste cyclable se trouve en voirie sur cette portion. Elle sera conservée. Le cheminement piéton sera quant à lui revu pour relier l'ensemble comme l'existant.

2- ROND-POINT SITUÉ SUR LA RD 643

Une nouvelle sortie va être aménagée sur ce rond point pour desservir la future zone commerciale.

Un cheminement piéton est mis en œuvre autour de ce rond point afin de relier le boulevard du 08 mai 1945, la rue Négrier à la future zone commerciale.

Le projet prévoit les traversées piétonnes sur la route départementale avec des refuges centraux pour la sécurité des usagers au vu du trafic très important sur cet axe reliant CAMBRAI à LE CATEAU-CAMBRESIS.

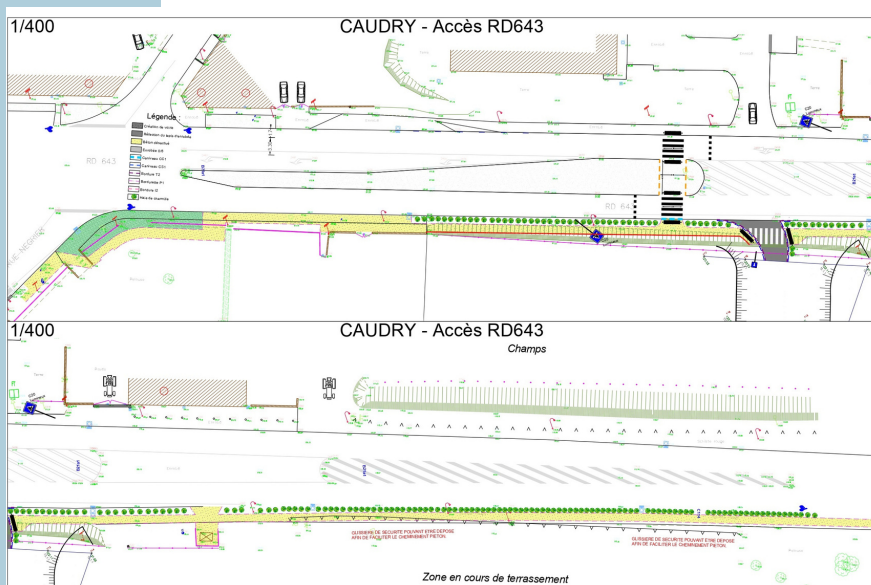


3- ACCÈS RD 643 :

Un nouvel accès va être aménagé pour desservir les parcelles situées en bordure de la route départementale RD 643.

Nous profitons de cet accès pour créer un trottoir depuis la rue Négrier jusque cet accès face à la zone Octopus/DYA.

Une traversée piétonne va être créée au niveau de l'îlot central, avec une zone de refuge, des abaissées de borduration, des bandes pododactiles et des potelets PMR afin de rendre cet aménagement accessible à tous.



4 - PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX

Rond Point Leclerc/Bricomarché sur le Boulevard du 08 mai 1945	Début des travaux le 21 février 2022 pour une durée de 20 jours
Rond point RD 643	Début des travaux le 14 mars 2022 pour une durée de 2 mois
Accès depuis la RD 643	Début des travaux le 14 mars 2022 pour une durée de 2 mois

VILLE DE CAUDRY
Place du Général de Gaulle
BP 10199
59544 CAUDRY Cedex

Services Techniques
03.27.75.70.09
service-technique@mairie.caudry.fr

